

CMQ-67166

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance
du 3 octobre 2019

RÉSOLUTION
2019-005

PAIEMENT DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 19 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre conseillers;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la Loi sur la Commission municipale, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le paiement des dépenses apparaissant sur la liste des dépenses compressibles de septembre 2019 représentées par les chèques 2504 à 2521, totalisant 68 019,51 \$, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ces chèques.

DE PRENDRE ACTE de la liste des dépenses incompressibles de septembre 2019, totalisant 22 149,27 \$.

Copie certifiée conforme le
3 octobre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission